

Conseil communal de Bullet
Séance du 7 décembre 2020

Murielle Guex, Présidente, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 20h00.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du conseil. Merci de votre présence malgré cette situation un peu particulière avec les directives de l'OFSP (Covid oblige) mais nous avons de la chance de pouvoir siéger ce soir.

Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal n° 32-2020/** Approbation du Volet Stratégique du Plan direction régional (PDR) du Nord vaudois - validation du vote anticipé
6. **Préavis municipal n° 33-2020/** Arrêté d'imposition pour l'année 2021 - validation de vote anticipé
7. **Préavis municipal n° 34-2020/** Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura vaudois « Commission des finances »
8. **Préavis municipal n° 35-2020/** Demande de crédit pour la réfection de la cuisine de l'appartement sis au 1^{er} étage – Locataire : Katia Gaille – Bâtiment du Collège – « Commission des bâtiments »
9. **Projet de budget 2021** - « Commission des finances »
10. Propositions individuelles

1. Appel

Excusés : pas d'excusé

Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. La majorité absolue sera de 14.

Elle remercie la présence de M. Müller pour la presse ainsi que Carole Alkabes pour les photos dans le journal de Ste-Croix.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020

Y-a-t-il des remarques ? Nous passons au vote. Pour ceux qui l'acceptent, je vous prierai de lever la main.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2020 est accepté à l'unanimité (26 : oui / 0 : non / 0 : abstention).

3. Communications du bureau du Conseil

Veillez déjà agender nos prochaines séances du conseil, soit les lundis 22 mars et 21 juin 2021. En ce qui concerne la date de l'installation des nouvelles autorités, elle est fixée au 26 mai 2021.

Dans un plus proche avenir, je répète les dates des élections pour les 4 scrutateurs:

- 7 mars 1^{er} tour élection Municipalité et Conseil communal
- 28 mars 2^{ème} tour élection Municipalité et Conseil communal
- 25 avril 1^{er} tour élection syndic et élection des suppléants au Conseil communal
- 16 mai 2^{ème} tour élection syndic
- 13 juin 2021 pour les votations fédérales

4. Communications de la Municipalité

Jean-Franco Paillard :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous voici arrivés au terme d'une année particulière où l'ombre du Covid nous a accompagnés et obligés à prendre des mesures allant à l'encontre du partage et de la communication. Je ne parlerai même pas des fermetures des établissements ou autres commerces durant 2020.

Ce soir comme à chaque fois en décembre, le projet de budget est soumis à votre approbation. Quelques nouveaux postes ont été créés, dans le but de mettre en évidence certaines dépenses.

Si les préavis 32 et 33 se rapportant au volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) et à notre arrêté d'imposition pour 2021 ont été validés par correspondance, suite à la mise en quarantaine du bureau du conseil, à savoir la Présidente, la vice-Présidente et le 2^{ème} vice-Président, ce soir, par principe sans revenir sur les décisions prises, vous allez entériner ce vote.

Deux autres objets vous sont aussi présentés ce soir.

Je commencerai par la proposition de réfection de la cuisine de l'appartement occupé par Katia Gaille.

Tout d'abord, au vu du rapport de la commission, je tiens à m'excuser auprès de mon collègue, Serge Gander, car initialement, cet investissement avait été prévu dans le budget de fonctionnement 2021. C'est pour maintenir un exercice proche de l'équilibre que j'ai proposé de passer par un préavis. Ainsi, si les travaux avaient été exécutés dans le cadre de notre budget, nous ne serions pas amenés ce soir à vous présenter cet objet.

Le rapport de la commission demande à pouvoir étudier et choisir entre plusieurs variantes de cuisines. La municipalité est donc considérée comme le bureau technique de la commission des bâtiments. Dans l'aide-mémoire pour les autorités vaudoises, la notion des délégations de compétence y trouve sa place, sans pour autant répondre à tout. Dans le cas d'espèce, la commission va trop loin en posant ses conditions avant de se prononcer surtout lorsque l'on parle d'une enveloppe de CHF 24'000.--. Toutefois, la commission pourrait refuser le préavis en estimant que le projet ne correspond pas aux attentes de la locataire, de la stratégie liée aux entretiens de notre patrimoine, etc. La municipalité reste dans l'attente de votre décision.

Mais ce soir, l'enjeu c'est surtout l'avenir des remontées mécaniques :

En préambule, je voudrais préciser que les Municipalités ont amendé le point 3 des conclusions et vous proposent d'amender les conclusions du 3^{ème} alinéa selon le texte suivant : d'accorder une ligne de crédit de CHF 200'000.-- à la Société des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois à un taux de 1% sur le montant effectivement utilisé. Son utilisation ne peut être effectuée qu'avec l'accord des communes. Cette ligne se réduit de CHF 20'000.-- par année, dès le 31 décembre 2022. En cas de non-remboursement, les montants sont pris en charge en proportion du nombre d'habitants. Un compte sera ouvert au bilan à cet effet. L'arrière-caution prévue n'est plus d'actualité. L'emprunt prévu à la BCV est abandonné.

Je voudrais commencer par remercier nos collègues de Ste-Croix, qui ont compris l'importance de ces installations hivernales pour la pratique du ski, en participant à hauteur du nombre d'habitants. Si je fais un bref retour en arrière, c'était au début des années 90, le Conseil communal de Bulle n'a pas eu froid aux yeux en acceptant d'être le leader dans ce projet de liaison du domaine skiable, Les Rasses – Les Avattes.

Après la liaison, la création des parcs aux Rasses, les travaux pour l'enneigement artificiel, divers travaux complémentaires, le cautionnement du Grand-Hôtel des Rasses et enfin l'achat du Restaurant des Planets, la situation financière liée principalement aux hivers répétés sans ou peu de neige demande encore un choix. Ce choix c'est la couverture de déficit répartie entre Ste-Croix et Bulle (88% / 12%).

Je sais de la bouche du rapporteur de la commission de Ste-Croix, que celle-ci a suivi les conclusions de sa Municipalité avec la couverture de déficit validée pour 5 ans, Je vous prie donc, par respect, d'en faire de même.

J'ose croire que mon mandat politique à la commune de Bulle, qui a commencé avec le développement des infrastructures aux Rasses en 1994, ne va pas se terminer ce soir avec la fermeture de l'exploitation après cette séance du conseil. Je vous laisse devant vos responsabilités. Quant à moi, j'en prendrai acte.

Je vous souhaite de bonnes délibérations et mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Fin de citation.

Michel Borno :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Concernant le PPA des Cluds, nous avons eu un premier retour de l'étude de mobilité qui nous a été demandée.

Il reste quelques détails à vérifier par le bureau Christe & Gygax.

Beaucoup de chiffres, de projections, qui apportent peu d'éléments concrets, mais c'est la procédure pour justifier une augmentation des places de parc. Une visite sur place ce dernier dimanche (avec en plus le restaurant fermé) serait plus explicite et plus compréhensible que le meilleur des rapports.

Les dossiers de construction (mise à l'enquête) se résument à peu de choses. Nous avons délivré le permis de construire de la parcelle aux Champs-Renaud, après une longue procédure.

Un dossier de mise à l'enquête pour la dernière parcelle constructible au chemin des Combettes est en cours. Nous attendons la prise de position d'un opposant à qui nous avons formulé notre levée d'opposition (période de recours).

Il semblerait que la parcelle de M. Malevez, toujours aux Combettes, a été vendue et que la construction en cours a des chances de se terminer enfin.

Lors du Conseil Communal du 29 juin dernier, j'ai eu l'occasion d'exposer la situation de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques. Nous aurons, vous aurez, ce soir, avec le préavis n° 34-2020, la possibilité d'apporter ou non un soutien financier à cette dernière.

Lors du démantèlement du télésiège dans les années 87-90, il n'y avait pas de plan B. Depuis cette période, combien de fois n'avons-nous pas entendu l'incompréhension de cette décision. Pour faire court, une litanie de regrets.

Je n'aimerais pas que dans 20 ans, voire 30, vous ayez les mêmes regrets après le refus d'une aide sollicitée en 2020.

La situation est différente. Dans le bilan de ladite société, les actifs ne sont pas surévalués, l'état des installations est satisfaisant et en état de marche.

La commune de Sainte-Croix, sous réserve de la décision de son Conseil communal, désire apporter son soutien (88% ce n'est pas rien) au maintien de cette activité touristique et je les en remercie.

Vouloir ce soir apporter un vote de rancune, un vote de sanction, envers cette société ne résoudra pas le problème.

Un jour, peut-être, en fonction du climat, nous n'aurons plus le choix, mais comme je l'ai déjà déclaré en 2017, il est trop tôt pour tirer la prise.

Je remercie toutes celles et ceux qui œuvrent au bon fonctionnement de notre Commune.

Malgré la situation très particulière du Covid, je souhaite à chacune et chacun d'entre-vous de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Merci de votre attention.

Fin de citation

Véronique Duvoisin :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Déchets

Le projet pour l'abri à containers aux Rasses est en bonne voie. La construction se fera conjointement avec les équipes techniques et forestières des communes de Sainte-Croix et Bullet. Ce nouvel abri sera implanté à la place de l'abri actuel en-dessous du restaurant des Planets et regroupera tous les containers des Rasses.

La collecte hebdomadaire des déchets verts au porte à porte a pris fin le 13 novembre et reprendra au printemps. Les containers communaux pour les déchets verts restent, quant à eux, en place durant l'hiver.

Ecole

Les nettoyages et désinfection des classes sont toujours effectués quotidiennement par nos employés communaux que je remercie au passage.

Tourisme

Après avoir reçu plusieurs candidats en entretien, avec mon homologue Sainte-Crix Yvan Pahud, pour le poste de chef de projet du Masterplan, j'ai le plaisir de vous annoncer l'engagement de M. Laurent Hall, au 1^{er} décembre.

Diplômé de l'Ecole Hôtelière de Lausanne avec un Bachelor en 2014 et un diplôme de Gestion en Hôtellerie et Restauration en 2012, M. Hall a notamment travaillé pour l'association touristique "Porte des Alpes" à Villars-sur-Ollon, ainsi que pour le groupe Boas. Habitant Yverdon, il connaît très bien notre région pour avoir passé une bonne partie de son enfance au camping des Cluds.

M. Hall est engagé à 80%, pour une durée de 30 mois. Pour rappel, le Service de l'économie et de l'innovation du canton, qui a déjà financé l'entier de l'étude du Masterplan, s'est engagé à soutenir la démarche par une participation de 70% des coûts. Le solde étant à la charge des communes de Sainte-Croix et Bullet, réparti au nombre d'habitants soit 12% pour Bullet et 88% pour Sainte-Croix.

Durant son mandat, M. Hall s'attachera dans un premier temps à mettre à jour les objectifs du Masterplan et à fédérer les parties prenantes autour d'une vision commune. Son travail consistera à proposer un programme de valorisation du développement economico-touristique 4 saisons et à l'organiser au sein d'une gouvernance efficiente.

L'actuelle cheffe de l'office du tourisme de Sainte-Croix, Justine Paillard, accédera à la fonction de coordinatrice de marché pour le Balcon du Jura dès le 1^{er} janvier. Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ADNV où les offices du tourisme sont transformés en Agences ADNV, Justine Paillard deviendra l'interlocutrice de tous les partenaires du Balcon du Jura quelles que soient les thématiques abordées. Par exemple : recherche de financement, dépôt de brevet, aménagement du territoire, projet de manifestation touristique, rédaction de business plan pour une société en création, etc... Justine Paillard devient donc le visage de l'ADNV pour notre région.

Forêts

Il y a une année, je vous avais informés que nous avons mandaté François Chablaix, ingénieur forestier HES, pour effectuer un inventaire des arbres-habitats sur la commune. Ce projet ayant pour but de conserver des arbres-habitats jusqu'à leur décomposition totale et ainsi favoriser les espèces forestières qui dépendent des micro-habitats liés aux vieux arbres et au bois mort, que l'on retrouve surtout dans les forêts naturelles qui peuvent accomplir leur cycle biologique complet.

En Suisse, environ un quart des espèces forestières ont besoin de bois mort. Parmi elles, les insectes et les champignons constituent les groupes les plus diversifiés (plus de 1'700 espèces de coléoptères et plus de 2'700 champignons).

Entre 2019 et 2020, environ ¼ du territoire communal a été scruté dans les secteurs des Tempêteries, des Avattes et du Grand contour. Au final, 240 arbres-habitats (principalement des résineux) ont été relevés. Ces arbres présentent des caractéristiques biologiques particulières comme par exemple : des cavités, des blessures, des excroissances, etc. En vous baladant en forêt, vous remarquerez facilement ces arbres-habitats, car ils sont marqués d'un H.

Bien que les arbres-habitats soient majoritairement inintéressants pour l'exploitation forestière, ils sont indispensables pour la préservation de la biodiversité. À cet effet, le canton finance leur conservation à hauteur de CHF 200.--/arbre, cela représente donc environ CHF 50'000.-- francs pour notre commune. Dans le contexte actuel du marché du bois, il est donc plus rentable pour la commune de conserver les arbres-habitats que de les exploiter.

De plus, dans 3 zones inexploitées depuis plusieurs dizaines d'années, François Chablaix et René Guex, ont également délimité trois îlots de sénescence pour venir compléter la réserve des Tempêteries. Tout comme les arbres-habitats, les îlots de sénescence sont des habitats de superficie réduite qui offrent la possibilité de relier les réserves forestières entre elles. Ils ont d'une part une fonction importante en tant que biotopes-relais et d'autre part, ils peuvent constituer des habitats à part entière. Dans les deux cas, les arbres-habitats et les îlots de sénescence ne seront plus touchés pour une période de 50 ans, afin que les arbres puissent y accomplir leur cycle biologique complet, jusqu'à leur décrépitude et décomposition. Les montants récoltés par ces projets seront mis en réserve et utilisés pour la mise en conformité des chemins forestiers ces prochaines années. A noter que l'investissement pour cette étude est inférieur au 10% de la subvention.

Pour conclure, quelques mots sur la situation de nos forêts, transmis par notre garde forestier René Guex :

Comme on s'y attendait un peu en début d'année, les périodes sèches ont fait leurs dégâts sur les arbres provoquant dépérissement et bostryche.

Environ 1'200 m³ de bois bostryché ont été exploités, ceci principalement sur pâturage. Par la suite les coupes ont été remplacées par des exploitations de bois fortement dépérissant.

Le bilan final n'est pas encore connu mais des aides nous ont été octroyées par le canton et la confédération pour l'exploitation des bostrychés.

Seule une coupe a été exploitée normalement en forêt et trois sur pâturage.

Le nouvel apprenti forestier-bûcheron, Olivier Battilana, a commencé en août dernier et nous lui souhaitons bon vent pour son apprentissage.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite des belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Fin de citation.

Serge Gander :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Planets

En raison du Coronavirus et de la fermeture obligatoire des établissements publics, nous avons renoncé à encaisser les loyers du restaurant à savoir : ½ loyer en mars, ainsi que la totalité des loyers d'avril et mai.

Grande salle

Les travaux de la véranda sont terminés. Côté facture finale, nous sommes dans le montant du préavis.

Bâtiment Bertha Bonnet

Les travaux de rénovation de la salle de bains de la famille Paillard ont été effectués. Suite au manque de professionnalisme des entreprises ayant travaillé à l'époque dans ce bâtiment, nous avons eu quelques surprises, lesquelles ont engendré des travaux supplémentaires, surtout pour nos employés. Les comptes ne sont pas encore terminés, car il manque encore une facture.

Collège

La réfection de la façade ouest s'est déroulée sans surprise, merci aux entreprises pour leur bon travail.

Pendant les vacances, des travaux obligatoires de refection électrique ont été effectués dans les classes et au sous-sol.

2 urinoirs défectueux ont également été changés.

Eglise

Des travaux de peinture ont été effectués à l'intérieur du chœur : la vieille peinture s'écaillait et plusieurs fissures étaient apparues, nécessitant un rafraichissement.

Les vitraux du chœur ont également été nettoyés.

Chasseron

La descente des 89 génisses restantes a eu lieu le 2 octobre : suite aux nombreuses précipitations et à un nombre moins élevé de bêtes estivées cette saison, nous sommes restés plus longtemps que les 2 dernières années, au total 126 jours.

Pâturage des Avattes

Les amodiataires ont prélevé depuis la conduite du Chasseron 25 m³ d'eau, ceci malgré les précipitations relativement bonnes cette saison. Comme quoi, avec les bassins supplémentaires posés dernièrement, le bétail boit plus qu'auparavant. Le raccordement au réseau du Chasseron s'avère donc être également une bonne chose.

Véhicules

Le nouveau Holder est arrivé. Les employés sont satisfaits, il reste juste à s'habituer à quelques manettes et boutons qui changent par rapport à l'ancien véhicule.

Merci encore à toute l'équipe communale pour leur travail.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année.

Merci de votre attention et bonne soirée.

Fin de citation.

Daniel Oguey :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

ORPC : le 16 septembre s'est tenue l'AG qui a accepté les comptes et la gestion 2019, le budget 2021 et le règlement du conseil intercommunal ! En ce qui concerne le budget 2021, le coût par habitant passe de CHF 18,27 à CHF 18,08 !

ACRG : pour la modification des statuts (suppression du paragraphe de la PC - adhésion de la commune de Fontaines-sur-Grandson au but eau - augmentation du plafond d'endettement), nous sommes dans une phase de consultation préliminaire auprès des communes. Une fois validés, les nouveaux statuts seront présentés au conseil intercommunal et, une fois acceptés, ils vous seront soumis pour acceptation.

Pour mon dicastère, nous avons pu faire nos travaux d'entretien des routes notamment sur le chemin Sous-Bois, la route du Chasseron et au Pré-Dessus.

Nous avons installé deux mats d'éclairage public à la route de Sainte-Croix à l'entrée des Rasses avant le GH, notamment pour une meilleure sécurité des piétons sur la bande qui leur est destinée.

Pour le réseau d'eau, nous avons dû déplacer une hydrante, en cause la construction des trois garages à la route de Mauborget, et remplacé une très vieille aux Cluds.

Les deux contrôles annuels effectués à la source et sur notre réseau sont bons.

En ce qui concerne l'informatique, le suivi de notre matériel n'a pas été effectué correctement par notre prestataire. En conséquence, nous avons décidé de changer de prestataire de services et le nouveau sera BG Info Services Sàrl à Sainte-Croix dès l'année prochaine.

Merci de votre attention et je souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, de joyeuses fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.

Fin de citation.

5.Préavis municipal n° 32-2020/ Approbation du Volet Stratégique du Plan direction régional (PDR) du Nord vaudois « Commission de recours » validation du vote anticipé

RAPPORT
au Conseil communal de Bullet
de la Commission de recours & divers chargée d'examiner
le préavis municipal N°32-2020
"Approbation du Volet stratégique du Plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois"

Rapporteur Sylvain Gaillard

Membres présents Claude Mermod
Gilles Gander

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 12 octobre 2020 afin d'étudier ce préavis.

Jean-Franco Paillard, Syndic, Michel Borno, Daniel Oguey, Municipaux, étaient présents pour nous expliquer le contenu de ce Volet stratégique du PDR et répondre à nos questions.

Jean-Franco Paillard et Michel Borno nous ont expliqué le travail effectué pendant 5 ans concernant le PDR du Nord vaudois mis au point pour disposer d'une vision régionale et créer un lien organique et partagé entre les 70 communes du Nord vaudois.

Il a donc pour but d'annoncer les souhaits des divers communes pour les 20 prochaines années sans pour autant promettre des modifications et éviter des doublons d'infrastructures lourdes et coûteuses.

Pour notre commune, ceci pourrait aider à son développement touristique ainsi qu'à la sauvegarde de son patrimoine sans pour autant faciliter les démarches administratives nécessaires à la mise en place d'infrastructures.

L'issue du vote ne modifiera pas le Volet stratégique et un résultat négatif ne nous ferait pas bonne presse pour le futur.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLE

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

d'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord vaudois

Préavis qui aurait dû vous être présenté lors de notre séance du 26 octobre 2020 annulée en raison du covid-19. Vous l'avez étudié et accepté par correspondance avec 17 oui, 0 non, 3 abstentions et 6 pas répondu.

6. Préavis municipal n° 33-2020/ Arrêté d'imposition pour l'année 2021 « Commission d'Imposition » validation du vote anticipé

RAPPORT

Au Conseil communal de Bulle

De la Commission d'Imposition chargée d'examiner le préavis n° 33-2020

« Arrêté d'imposition pour l'année 2021 »

Rapporteur : Fanny Tinguely

Membres : Florence Paillard, Rudolph Widmer

Municipaux présents : Jean-Franco Paillard, Michel Borno, Daniel Oguey

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La commission d'imposition s'est réunie le lundi 12 octobre 2020, à 19h00, à la Salle Bertha Bonnet, afin d'examiner le préavis susmentionné.

M. Jean-Franco Paillard, Syndic, ainsi que MM. Michel Borno et Daniel Oguey, Municipaux, étaient présents. Ils ont répondu à toutes nos questions et nous les remercions.

Comme expliqué lors de la séance, il est prudent de reconduire pour une année les éléments de l'arrêté d'imposition 2020, car nous ne connaissons pas les retombées du COVID-19, ni de la future péréquation qui sera décidée en juin 2021.

La Municipalité propose donc pour l'année 2021 de maintenir le taux d'imposition communal à 71,5% de l'impôt cantonal de base. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2020 sont reconduits au surplus pour l'année 2021.

Après discussion, la Commission d'imposition se rallie aux conclusions municipales.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis n° 33-2020 concernant l'arrêté d'imposition 2021
- Ouï le rapport de la Commission d'imposition
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2021 ;
- De maintenir le taux communal d'impôts à 71,5% de l'impôt cantonal de base ;
- De reconduire au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition pour l'année 2021.

De même pour ce préavis, vous l'avez étudié et accepté par correspondance avec 20 oui, 0 non, 1 abstention, 5 pas répondu.

7.Préavis municipal n° 34-2020/ Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura vaudois « Commission des finances »

Murielle Guex : Je vous lis les conclusions du préavis Municipal. Je demande au rapporteur de bien vouloir venir lire son rapport.

RAPPORT de minorité

Au Conseil communal de Bullet

De la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 34/2020

« Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura (SCRMBJV) »

Rapporteur : Olivier Chablaix

Membres : Yves-Alain Prévitali, Patrick Aubort, Alexandre Genoud, Louis Thévenaz

Suppléants : Marcel Champod, Fanny Tinguely

Municipaux présents : Jean-Franco Paillard, Michel Borno

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 24 novembre 2020 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Ste-Croix avec la Commission des finances de Ste-Croix, afin d'examiner le préavis susmentionné.

M. Yvan Pahud, Municipal de Ste-Croix, M. Jean-Michel Brandt, boursier communal de Ste-Croix, M. Jean-Franco Paillard, Syndic, ainsi que M. Michel Bornoz, Municipal, étaient présents et ont répondu à toutes nos questions et nous les remercions.

Comme expliqué lors de la séance par M. Jean-Michel Brandt concernant la situation au 31.08.2020, le chiffre d'affaires de la saison 2019-2020 est d'un montant de CHF 329'060.- et les charges de fonctionnement de CHF 521'097.--, ce qui représente un déficit pour la saison 2019-2020 de CHF 192'037.-- sans amortissement.

Il faut relever que les répartitions sont faites en fonction du nombre d'habitants soit 12 % pour la commune de Bullet et 88% pour la Commune de Ste-Croix.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation difficile après quelques années seulement, nous proposons que des contrôles réguliers soient effectués par les communes, et plus particulièrement par l'intermédiaire des boursiers. Si toutefois les difficultés venaient à persister un audit externe pourrait être mandaté à un professionnel de la branche.

Le Conseil demande à être informé sur la situation chaque année, lors de la séance d'automne, et que la Société coopérative des Remontées mécaniques ne manque pas de prendre contact avec les personnes compétentes afin d'assurer le bon fonctionnement de la société.

En ce qui concerne le cautionnement, les commissions ont décidé de refuser l'entrée en matière préconisant que la ligne de crédit octroyée n'offrait pas de bonnes conditions. Nous laissons les municipalités prendre d'autres dispositions.

Après discussion, la commission des finances se rallie aux conclusions municipales sauf sur le point d'accorder une arrière-caution.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'octroyer** un montant de **CHF 23'040.--** à la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura (SCRMBJV) en couverture du déficit de l'exercice 2019-2020. Ce montant vient en crédit complémentaire 2020 – compte 170.3656 – subside téléskis ;
- **D'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les 5 prochaines saisons de **CHF 18'000.--** annuellement ;
- **De prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis 41-2006 sera prolongé jusqu'à fin 2023, date de son remboursement intégral soit 2 annuités de CHF 71'000.-- répartis entre les 2 communes. (Participation de la Commune de Bullet, 2 fois CHF 17'750.-- (25%).

Les montants de la garantie de déficit et du cautionnement entrent dans notre plafond des cautionnements de CHF 750'000.--, préavis 06-2016 approuvé par le Conseil communal du 31 octobre 2016.

Tous les membres de la Commission n'étant pas d'accord, un rapport séparé est établi et signé par Patrick Aubort, Alexandre Genoud et Louis Thévenaz.

RAPPORT

Au Conseil communal de Bullet

De la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 34/2020

« Soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura (SCRMBJV) »

Rapporteur : Alexandre Genoud

Membres : Olivier Chablaix, Yves-Alain Prévitali, Patrick Aubort, Louis Thévenaz, Alexandre Genoud

Suppléants : Fanny Tinguely, Marcel Champod

Municipaux présents : Jean-Franco Paillard, Michel Bornoz

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le mardi 24 novembre 2020 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Ste-Croix avec la Commission des finances de Ste-Croix afin d'examiner le préavis susmentionné. Puis, uniquement la Commission de Bullet le mercredi 2 décembre à Bullet.

M. Yvan Pahud, Municipal de Ste-Croix, M. Jean-Michel Brandt, boursier communal de Ste-Croix, M. Jean-Franco Paillard, Syndic ainsi que M. Michel Bornoz, Municipal, étaient présents et ont répondu à toutes nos questions et nous les en remercions.

Comme expliqué lors de la séance par M. Jean-Michel Brandt concernant la situation au 31.08.2020, le chiffre d'affaires de la saison 2019-2020 est d'un montant de CHF 329'060.- et les charges de fonctionnement de CHF 521'097.-, ce qui représente un déficit pour la saison 2019-2020 de CHF 192'037.- sans amortissement, ni remboursement du prêt LIM de CHF 71'000.--.

Il faut relever que les répartitions sont faites en fonction du nombre d'habitants, soit 12% pour la commune de Bullet et 88% pour la Commune de Ste-Croix.

Afin d'éviter de se retrouver dans une situation difficile après quelques années seulement, nous proposons que des contrôles réguliers soient effectués par les communes et plus particulièrement par l'intermédiaire des boursiers. Si toutefois les difficultés venaient à persister un audit externe pourrait être mandaté à un professionnel de la branche.

Le Conseil demande que les comptes soient présentés lors de la séance d'automne chaque année.

En ce qui concerne le cautionnement, les commissions ont décidé de refuser l'entrée en matière préconisant que la ligne de crédit octroyée n'offrait pas de bonnes conditions. Nous laissons les municipalités prendre d'autres dispositions.

La commission demande que la durée de garantie de déficit des saisons prochaines soit ramenée à 3 ans au lieu de 5 proposé, en plus de la couverture de déficit de la saison 2019/2020. En espérant que cette couverture suffise pour assurer le remboursement du prêt LIM d'ici 2023.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'octroyer** un montant de **CHF 23'040.-** à la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura (SCRMBJV) en couverture du déficit de l'exercice 2019-2020. Ce montant vient en crédit complémentaire 2020 – compte 170.3656 – subside téléskis ;

- **D'accorder** une garantie de déficit à la SCRMBJV pour les 3 prochaines saisons de **CHF 18'000.-** annuellement ;
- **De prendre acte** que le cautionnement du prêt LIM prévu au préavis 41-2006 sera prolongé jusqu'à fin 2023, date de son remboursement intégral soit 2 annuités de CHF 71'000.-- réparties entre les 2 communes. (Participation de la Commune de Bullet, 2 fois CHF 17'750.-- (25%).

Les montants de la garantie de déficit et du cautionnement entrent dans notre plafond des cautionnements de CHF 750'000.- préavis 06-2016 approuvé par le Conseil communal du 31 octobre 2016.

Olivier Chablaix : Il y a deux rapports pour expliquer celui d'Alexandre Genoud, le prêt LIM il s'agit d'un remboursement de dettes.

Alexandre Genoud : Le remboursement du prêt LIM ce n'est pas une augmentation de la perte mais un signalement des comptes chaque année, le soutien financier doit rester une aide temporaire sporadique.

Alexandre Genoud : Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous croyons en la continuité des Remontées mécaniques, en conséquence, nous vous proposons d'accepter ce préavis.

Afin de garantir une transparence au niveau financier, nous demandons dans ce préavis que les comptes des Remontées soient présentés au Conseil communal de Bullet chaque année.

Concernant la durée, nous avons choisi de réduire de 5 à 3 ans la couverture de déficit. En effet, ce soutien financier doit rester une aide temporaire et si possible sporadique. Nous pensons que 3 saisons laissent suffisamment de temps au nouvel administrateur/ directeur et au nouveau comité pour faire le point sur la situation de la station et son avenir. Ces 3 ans vont dans la continuité du dernier préavis de cautionnement de 2016. Ils permettront aux futurs Municipaux et Conseillers communaux de se prononcer sur le sujet. Si besoin, un nouveau préavis pourra toujours être déposé en temps voulu.

Gilles Gander : Je propose de voter à bulletin secret.

Murielle Guex : Je prends bonne note de votre remarque.

Marcel Champod : J'ai eu la chance d'être suppléant à la Commission des finances, de discuter avec la commission des finances de la commune de Sainte-Croix, et je trouve dommage, que pour une fois que tout le monde est d'accord, de ne pas aller dans le même sens. Michel Borno nous dit que nous avons la chance d'avoir une très belle installation dans la région et c'est vrai.

Rudolf Widmer : Les 2 préavis ont les mêmes conclusions. Personnellement, j'espère pouvoir en discuter dans 5 ans. Pourquoi ces conclusions en 2017 : garantir ce déficit, continuer à subventionner sur 7-8-10 ans et se prononcer dans 2 ans. Nous avons 3 ans d'échéance important. En 2023, nous pourrons, à nouveau, se prononcer, revenir sur les montants

proposés, actuellement, nous ne sommes pas à CHF 150'000.- mais CHF 192'000.-. En ce qui concerne la 2^{ème} mesure qui a été prise, aujourd'hui je pense que c'est trop tôt pour se prononcer, encore une fois mais nous aurons l'occasion de les soutenir encore longtemps.

Olivier Chablaix : Je suis persuadé qu'avec Sainte-Croix, nous pourrions aller dans le même sens.

Jean-Franco Paillard : Même si les remarques de la commission se défendent, ce n'est pas la durée de 5 ou de 3 ans qui est importante. Cette décision a été voulue par les 2 municipalités et soutenue par la commission de Ste-Croix, sans rapport de minorité. Je trouve de ce fait normal que le petit s'aligne, surtout lorsque la répartition est faite sur le nombre d'habitants.

Michel Bornoz : Je tiens à préciser qu'il nous est demandé une couverture de déficit avec un plafond déterminé et une durée bien précise. Une comparaison avec l'aide apportée à la coopérative de la piscine n'est pas possible. L'aide apportée par les deux communes depuis de nombreuses années consiste à une couverture de déficit des comptes d'exploitation. Je rappelle aussi qu'à ce jour les remontées mécaniques n'ont bénéficié que de cautionnements et de quelques aides financières ponctuelles. Bien qu'au départ les remontées mécaniques, secteur des Rasses, ont été l'œuvre en majorité de personnes de Bulle, actuellement la responsabilité du maintien de cette structure incombe à toute la région.

Gilles Gander : Pourquoi est-ce que vous nous amenez des préavis pour des subventions si vous avez déjà décidé ?

Jean-Franco Paillard : Je précise que le rôle de la Municipalité est justement de prendre position après des analyses et des négociations. Le rôle du Conseil est de décider à main levée ou par vote à bulletin secret, puisque c'est votre vœux ce soir pour cet objet, en se basant sur le préavis de la municipalité et sur le rapport de la commission du Conseil. Il ne faut pas mélanger les rôles.

Rapport Olivier Chablaix : 12 OUI

Rapport Alexandre Genoud : 13 OUI

Le rapport de M. Alexandre Genoud concernant le Préavis n° 34-2020 le soutien en faveur de la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura – « Commission des finances » est accepté à la majorité (13 OUI contre 12 OUI – 1 nul) au rapport de M. Olivier Chablaix

8.Préavis municipal n° 35-2020/ Demande de crédit pour la réfection de la cuisine de l'appartement sis au 1^{er} étage – Locataire : Katia Gaille – Bâtiment du Collège – « Commission des bâtiments »

**RAPPORT
au Conseil communal de BULLE
de la Commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis N° 35-2020**

« Demande de crédit pour la réfection de la cuisine de l'appartement sis au 1^{er} étage – Locataire : Katia Gaille – Bâtiment du Collège »

Rapporteur : Alexandre Genoud

Membres présents : Chablaix Evelyne ; Gilles Gander ; Michel Consorti ; Romain Prévitali ; Alexandre Genoud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le jeudi 19 novembre afin d'étudier ce préavis. Serge était présent pour nous expliquer les travaux prévus et répondre à nos questions. Serge nous a présenté les photos de cette cuisine d'environ 50 ans. Elles montrent le besoin de rénovation. Cette rénovation est totale sauf le carrelage du sol.

Des détails concernant le devis de l'agencement de cuisine et électroménagers de CHF 16'500.- sont demandés. Il s'avère que cela comprend environ CHF 4'500.- d'appareils électroménager comprenant un lave-vaisselle, table de cuisson, un frigo, une hotte et un four de marque Siemens. Les CHF 12'000.-- restants sont pour la fourniture et pose des meubles.

La commission a été étonnée qu'un seul projet soit présenté.

Après réflexions, la commission aurait souhaité pouvoir discuter, étudier et choisir entre plusieurs variantes, se posant notamment la question de la taille de cette cuisine par rapport à cet appartement de 120 m².

Elle demande à la Municipalité de lui présenter plusieurs variantes de projets.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bullet, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, demande à la Municipalité de présenter à la commission diverses variantes de cuisines incluant un projet de rénovation du sol.

Serge Gander : Avant votre vote, j'aimerais vous donner quelques détails par rapport à notre préavis, ceci pour expliquer entre autres au conseil les démarches et réflexions que nous avons eues. Voici tout d'abord quelques photos de cette pièce (explications). Pour répondre aux remarques de la commission "Pourquoi un seul devis ?", à l'administration, nous avons un tableau sur lequel sont répertoriés tous les travaux attribués par la commune depuis 2010 aux différentes entreprises de la région, ce qui nous permet de savoir exactement à quoi nous en sommes. Par rapport à ce tableau et afin de ne pas toujours mettre les entreprises en concurrence et de les presser comme des citrons, il arrive parfois qu'un seul devis soit demandé. Ensuite nous l'étudions et si le prix/projet nous convient, aucune autre offre n'est demandée, ce qui est le cas pour ce projet de rénovation.

Le projet :

Nous nous sommes rendus sur place avec mon collègue Michel Borno (qui soit dit en passant sait de quoi il cause quand il s'agit de rénovation de cuisine !). Après constatation sur les lieux, le projet et le prix pour les travaux envisagés nous conviennent. Pas besoin de refaire le sol qui est en bon état et qui ne gêne nullement la locataire.

Le prix de la rénovation :

Je suis un peu étonné des conclusions de la commission qui demandent que plusieurs projets soient présentés. Il semble que la cuisine proposée ne corresponde pas à la taille de l'appartement (ce qui pour nous signifie trop petite), alors que lors de notre rencontre du 19 novembre, certains membres de la commission la trouvaient déjà trop chère.

Il faut bien se rendre compte que nous ne pouvons pas justifier d'augmentation de loyer, si ce n'est une modique augmentation que la locataire accepte. Renseignements pris elle n'y serait même pas obligée.

Sauf imprévus et/ou problèmes de santé, la locataire actuelle ne prévoit pas de déménager dans les 20 prochaines années, et elle est tout à fait satisfaite de ce que nous envisageons de faire.

Gilles Gander : Je m'adresse à Serge Gander, je trouve dommage que sur la photo, le carrelage soit flou.

Conclusion rapport : 7 OUI

Conclusion préavis municipal : 10 Oui

9 Abstentions

Le Préavis municipal concernant la « Demande de crédit pour la réfection de la cuisine de l'appartement sis au 1^{er} étage – Locataire : Katia Gaille – Bâtiment du Collège »

est accepté à la majorité (10 OUI contre 7 OUI aux conclusions du rapport)

9. Projet de budget 2021 - « Commission des finances »

RAPPORT

Au Conseil communal de Bulle

de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget 2021

Rapporteur : OLIVIER CHABLAIX

Membres : Patrick Aubort
Yves-Alain Prévitali
Louis Thévenaz
Alexandre Genoud, **EXCUSE**

Suppléants : Marcel Champod
Fanny Tinguely

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le lundi 23 novembre dernier, afin de se déterminer sur le projet de budget 2021. Nous remercions, pour leurs explications et compléments d'informations fournis lors de la séance, M. Jean-Franco Paillard, syndic, Mme Marisa Leuba, boursière, et les Municipaux, Véronique Duvoisin, Michel Borno, et Daniel Oguey.

SITUATION GÉNÉRALE

Le budget 2021 présente un total de charges de CHF 4'328'700.-- (stables) et des revenus s'élevant à CHF 4'297'450.-- (stables), soit un excédent de charges de CHF 31'250.--.

Les amortissements (CHF 249'200.--) et des mouvements sur les réserves CHF 26'000.--, moins prélèvement sur fonds de réserve CHF 49'100.--, ainsi que les excédents de charges CHF 31'250.--, la marge d'auto-financement prévisionnelle est de CHF 194'850.- - inférieure par rapport au budget 2020 de CHF 78'300.--.

Explication : prévision plus pessimiste en raison du Covid.

REMARQUES LIÉS AUX COMPTES

Compte 160 Tourisme : La répartition est au nombre d'habitants. Néanmoins la Commune de Bulle verse pour la piscine des Replans CHF 14'900.-- et CHF 3'000.-- pour le Grand Hôtel des Rasses, ce qui garantit la fréquentation de la piscine pour les indigènes.

Compte 210 Impôts : légère diminution suite aux conséquences du Covid CHF 11'500.-.

Compte 430 Réseau routier : Les travaux prévus sur le réseau routier demeurent de l'ordre de CHF 100'000.--. Il est à noter qu'une partie de cet investissement est couvert par la péréquation, ce qui justifie un entretien soutenu de nos routes.

Compte 433 Véhicules des travaux : Nous relevons que tous les véhicules sont amortis. Le Holder S100 va nous être loué, après déduction de la reprise de l'ancien, pour une somme de CHF 34'300.-- par année. S'il devait y avoir des pannes, un véhicule de remplacement serait mis immédiatement à notre disposition.

Compte 450 Elimination des déchets : La nouvelle entente communale entre Bulle et Sainte-Croix est entrée en vigueur le 01.01.2020. Ce nouveau mode de fonctionnement laisse entrevoir un budget stable quant aux charges et produits par rapport aux années précédentes. Les avantages résideront dans le pilotage par un comité paritaire, ainsi qu'une participation commune aux investissements.

Compte 710 Subvention communale : La participation aux frais de la garderie augmentent de manière significative (+CHF 16'000.--) par rapport aux comptes 2019, ce qui est préoccupant pour notre Commune. Cette hausse réside principalement dans l'adaptation du personnel aux normes légales.

EVOLUTIONS FUTURES

Il est à noter que le système de péréquation actuel fonctionne depuis 2011. Les mécanismes péréquatifs sont actuellement revus au regard des nouveaux enjeux telle que la réforme de la fiscalité des entreprises. Il est prévu que la péréquation soit revue de manière significative à l'horizon de 2023.

Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les influences qu'entraînera ce nouveau système sur la situation financière de notre Commune. Nous laissons le soin à notre Municipalité de se tenir au courant des développements et tractations qui se tiendront dans les mois à venir.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide d'approuver le budget 2021 tel que présenté.

Daniel Prévitali : Sur combien d'année est prévu le paiement du Holder ?

Jean-Franco Paillard : La Municipalité a pris l'option d'une location pour le nouveau HOLDER 100S, sur une durée de 5 ans. La charge annuelle après la reprise de l'ancien véhicule est CHF 34'300.-- par année. Cela comprend les frais de maintenance découlant d'une utilisation normale. En cas d'immobilisation de cette machine, un autre engin peut être mis à disposition. Il est aussi possible de procéder à l'achat en tout temps.

Le projet de budget 2021 « Commission des finances » est accepté à l'unanimité (26 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention)

10. Propositions individuelles

Murielle Guex : 2020 une année particulière que nous n'avons jamais vécue auparavant autant pour nos autorités communales que privées.

Néanmoins, nous la terminons ensemble en acceptant le budget 2021 qui va nous permettre de commencer une nouvelle législature dans de bonnes conditions financières.

Une nouvelle année va débiter, année de changement puisque nous devons nommer de nouveaux membres à l'exécutif et au législatif. Chères Conseillères et Chers Conseillers, je ne peux que vous encourager à continuer votre engagement au sein de nos autorités communales afin d'accompagner nos nouveaux membres, et ainsi de permettre le maintien de notre mode de fonctionnement de notre commune.

Pour ma part, je serais heureuse de continuer au sein du Conseil Communal mais le poste de Président sera à repourvoir. Il est bien entendu que je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

En vue de ces prochaines élections pour la prochaine législature 2021-2026, il nous a paru important de donner des informations à notre population quant au fonctionnement de notre Commune. Une séance est prévue, à cet effet, le 14 décembre 2020 à la grande salle selon les plans de protection en vigueur.

Vous pouvez déposer votre candidature du 11 au 18 janvier 2021 au plus tard auprès de notre administration communale. Vous avez également la possibilité de vous inscrire ce soir. D'ores et déjà, nous vous en remercions.

Je peux que réitérer mes sincères remerciements à toutes les collaboratrices et collaborateurs qui ont dû adapter leur travail avec la situation Covid qui se prolonge.

Merci à Monsieur Busset de son engagement pour les finances de notre Commune. Merci également à la Municipalité pour avoir pris les bonnes décisions tout au long de cette pandémie. Merci à vous Chères Conseillères et Chers Conseillers de votre présence, votre dévouement et travail.

Vous vous en doutez bien, malheureusement cette année pas de collation. On fera mieux l'année prochaine.

En attendant, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et surtout une merveilleuse année 2021.

Merci de votre attention et je lève la séance.

Séance levée à 22h00

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Murielle Guex

Fanny Tinguely